

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2016 – 058 du 29 Juin 2016

L'an deux mil seize, le vingt neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 20 Juin 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes J. LE CERF – C. MEGRET – D. LEVESQUE – G. WATSON – F. LETURCQ – M. GORGUET – N. CARON – F. DEHON -

MM.G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – J. MAURER – G. BOURY – Ph. GORGUET – B. BRONNIART – J.-Cl. CODEVELLE – B. CAILLE – Ch. TABARY – J.-N. MENAGE – F. SELLIER – M. REBOUT – H. COPIN – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J. VASSEUR – D. BEDU – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR -

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS

M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE

M. Ch. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. G. ALEXANDRE

M. J.-N. MENAGE, absente et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER

M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS

M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-Y. HARMEGNIES

M. D. BEDU, absent et excusé, a été suppléé par M. R. RICHARD

M. L. ANTINORI, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. LALISSE

OBJET : **Transfert du marché d'exploitation des chaufferies
Société IDEX**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté le transfert de la Salle de Sports Escoffier et du Dojo de Bapaume au titre des équipements sportifs communautaires à compter du 1^{er} janvier 2016.

Monsieur le Président précise ensuite que l'exploitation et la maintenance des installations de chaufferie de ces deux équipements sont confiées au même titre que les autres bâtiments communaux à la Société IDEX.

Monsieur le Président donne lecture de la proposition de transfert d'une partie du marché d'exploitation et de maintenance des chaufferies de la Commune de Bapaume pour les deux équipements concernés et des conditions de décomptage du gaz qui devra s'opérer par rapport à l'exploitation de la chaufferie de la salle d'évolution sportive Juvénal qui est mitoyenne de l'équipement sportif transféré mais qui reste dans le giron de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le marché de transfert d'exploitation et de maintenance des chaufferies de la salle de sports Escoffier et du Dojo de Bapaume,
- d'approuver les conditions techniques de ce transfert et notamment du décompte du gaz nécessaire à l'exploitation de la chaufferie de la salle d'évolution sportive Juvénal qui reste un équipement communal,
- d'approuver la convention devant intervenir entre la commune de Bapaume et l'intercommunalité par rapport à cet aspect,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette délibération et notamment les actes de transfert.

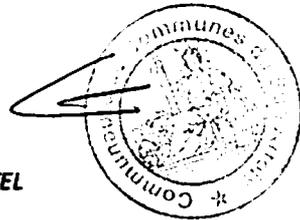
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 29 juin 2016 et transmission en Préfecture le 29 juin 2016.

Pour extrait conforme.

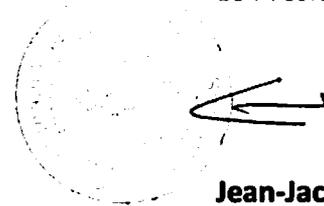
*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 29 juin 2016 et transmission
en Préfecture le 29 juin 2016.*

Le Président,

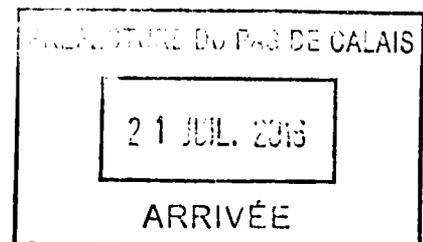
Jean-Jacques COTTEL



Le Président,



Jean-Jacques COTTEL



2016-058 du 29/06/2016

Transfert Marché d'exploitation des chaufferies Sté IDEX